

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers  
absents : **4**

**OBJET :**

**Marché de travaux pour  
la réhabilitation du  
Centre d'Art  
Contemporain (CAC) « le  
Creux de l'enfer »  
- Rectification pour  
erreur matérielle pour  
les lots 13 et 14**

**SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et  
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,  
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,  
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,  
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,  
Monique MORENO à Hélène BOUDON,  
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,  
Thierry BARTHELEMY,  
Philippe BARRAU,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

**MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN « CREUX DE L'ENFER »  
(CAC) - RECTIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE POUR LES LOT 13 ET 14**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** les délibérations n°28 du Conseil Municipal du 20 septembre 2023 et n°44 du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 ;
- **Considérant** que le Lot 13 – Electricité a été attribué à l'entreprise ELEC INDUSTRIE pour un montant de 108 530,76 euros Hors Taxes (HT), que ce montant indiqué dans la délibération se trouve être en contradiction avec le montant mentionné sur l'acte d'engagement qui est de 108 343,96 euros HT, qu'il s'agit d'une erreur dans la retranscription des montants qu'il convient de corriger, qu'ainsi, le montant à prendre en compte pour ce lot est de 108 343,96 euros HT, que cette erreur est également à prendre en compte suite à l'approbation de l'avenant n°1 de ce lot d'un montant de 13 415,42 euros HT approuvé par la délibération n°44 du Conseil Municipal du 17 décembre 2024, que ce faisant, l'avenant n°1 a porté le nouveau montant du marché à hauteur de 121 759,38 euros HT ;
- **Considérant** que le Lot 14 – Chauffage/ventilation/plomberie sanitaire confié à l'entreprise THIERS CHAUFFAGE a fait l'objet d'un avenant 2 approuvé par la délibération n°44 du 17 décembre 2024 augmentant le montant du marché de 8 385,80 euros HT, que le nouveau montant du marché devrait être de 209 062,80 euros HT ;
- **Considérant** cependant concernant ce lot 14, que le montant mentionné dans la délibération est de 209 062,08 euros HT, qu'il s'agit d'une erreur matérielle de retranscription du montant qu'il faut corriger, qu'ainsi, le nouveau montant du marché à prendre en compte suite à l'avenant n°2 est de 209 062,80 euros ;

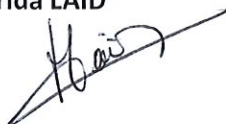
**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 23 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID) et 1 NPPV (Philippe BARRAU) :**

- **Acte** les erreurs matérielles constatées dans les délibérations n°28 du 20 septembre 2023 et n°44 du 17 décembre 2024 ;
- **Prends** en compte que le montant initial du Lot 13 – Electricité attribué à ELEC INDUSTRIE (63300 THIERS) est de 108 343,96 euros HT, que le montant initial du marché à retenir dans le l'avenant n°1 du Lot 13 – Electricité est de 108 343,96 euros HT pour un nouveau montant du marché suite à l'avenant n°1 de 121 759,38 euros HT ;
- **Prends** en compte que le nouveau montant du Lot 14 – Chauffage/ventilation/plomberie sanitaire confié à THIERS CHAUFFAGE (63300 THIERS) suite l'avenant n°2 est de 209 062,80 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Farida LAID



Stéphane RODIER